

Membres en exercice	20
Membres présents	14
Pouvoirs	2
Votes :	
Pour	16
Contres	0
Abstentions	0

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELIBERATION N° 05/2023

OBJET : CESSION DE MATERIEL OBSOLETE OU HORS D'USAGE

Réunion du 28 mars 2023



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni le 28 mars 2023 à 10h30 à Besançon (Amphithéâtre de Fort Griffon), sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, Elisabeth BROSSARD, Damien CHARLET, François CUCHEROUSET, André-Marie DEPOUTOT, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Charles PIQUARD, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Raphaël KRUCIEN (pouvoir à Géraldine LEROY), Géraldine TISSOT-TRULLARD (pouvoir à Thierry MAIRE DU POSET), Thierry VERNIER

VU le Code général des collectivités territoriales

Il est proposé de mettre à la réforme du matériel informatique inutilisé depuis plusieurs années. Les matériels à réformer sont des équipements vétustes ou irréparables, ou dont le coût de réparation est supérieur au prix d'acquisition (cf liste ci-après).

Les ordinateurs sont cédés libres de tout système d'exploitation et de tout logiciel, supprimant ainsi du disque dur toute donnée de la collectivité.

Il est proposé de faire don de ces matériels informatiques qui fonctionnent encore aux associations et aux organismes d'intérêt général à but non lucratif, qui œuvrent sur le territoire départemental et qui en font la demande.

Les matériels informatiques restant seront cédés l'organisme d'insertion ENVIE-2^e ou à l'ESAT de Roche-lez-Beaupré. Ces 2 organismes assurent la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques dans le respect des dispositions du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005, relatif à la composition des équipements électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Les matériels à réformer ont été cédés à l'ADAT par le Département du Doubs, au moment de la création de l'agence dans le cadre de la dotation initiale.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

Besnier
Levrault

ID : 025-200066264-20230328-D05_2023-DE

ACQUISITION	NOM DU MATERIEL	MODELE	MATRICULE	OBSERVATIONS
2015	PC fixe	HP Z220 Workstation CMT	CZC2523B9X	Windows 7
2015	PC fixe	HP Compaq dc5750 Microtower	CZC73764F3	Windows XP
2015	PC fixe	HP Compaq dc7900 convertible Minitower	CZC9170BQT	Windows vista
2015	PC fixe	HP Z220 Workstation CMT	CZC2523BB0	Windows 7 SP1
2015	PC fixe	Lenovo ThinkCentre M77	S4BRKH5	Windows XP
2015	PC fixe	Lenovo ThinkCentre	1S5061A51S4EYNX8	Windows 7
2015	écran	iiyama ProLite B2280WSD	11157M3C03052	
2015	écran	iiyama ProLite B2280WSD	11157M3C03051	
2016	écran	iiyama ProLite B2280WSD	11157M3C03056	
2016	écran	iiyama ProLite H481S	05736H6800439	
2013	écran	Dell E2314H	CN-0MNMNW-72872-39H-C96L	
2013	écran	Dell E2314H	CN-0MNMNW-72872-39H-CE3L	

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité la cession à titre gratuit du matériel obsolète à des associations qui en feraient la demande ou à défaut aux associations d'insertion pour recyclage ;

AUTORISENT la Présidente à signer la convention de cession à titre gratuit de ces matériels.

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 025-200066264-20230328-D05_2023-DE

